










5.00 crédits

40.0 h

Q1 ou Q2

Enseignants	Bazier Pierre ;Bonbled Nicolas ;Hoc Arnaud ;Slingeneyer de Goeswin Thibaut ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>C'est au travers des diverses espèces des règles de droit qui y sont applicables qu'est abordé - dans une première partie - l'environnement institutionnel. Cela implique l'identification des règles (Traités internationaux, règle-ments et directives de la Communauté européenne, Constitution belge, lois fédérales, décrets et ordonnances des communautés et régions), l'autorité dont elles émanent (qui fait les traités internationaux ? d'où émanent les arrêtés communautaires ou régionaux ?), leur mode d'élaboration (comment sont fabriquées et publiées ces règle ?), ainsi que leur domaine matériel (quelle est la compétence de l'autorité fédérale ? quel est le domaine d'action des communautés et des régions ?). La seconde partie est - pour l'essentiel - centrée sur quelques questions fondamentales relatives à l'acte juridique au moyen duquel l'individu met en œuvre sur le terrain du droit la liberté d'action dont il jouit (autonomie de la volonté, consensualisme, conditions de validité des actes, preuve, exécution). Des éléments de base sont également fournis à propos des principes qui régissent la responsabilité civile (conditions de mise en œuvre, faute, réparation).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>L'enseignement vise à donner une image précise de l'environnement institutionnel et juridique de la société belge aux travers des règles de droit qui y ont cours, de manière à ce que l'étudiant perçoive d'une part ce qu'est le droit imposé par l'autorité publique et d'autre part le droit que les individus sont autorisés à créer pour leurs besoins au travers de l'acte juridique et du contrat. Il s'appuie sur les textes actuellement en vigueur (traités internationaux, Constitution belge, lois, décrets et ordonnances) qu'il convient d'analyser et de comprendre tout en percevant le pourquoi et le comment de la solutions qu'ils imposent. Il s'agit, en réalité, d'une première vue d'ensemble qui, par cela qu'elle concerne le droit, doit rendre l'étudiant attentif à des réalités élémentaires : exactitude des concepts (annulation, abrogation, suspension), pertinence (ne point confondre la chose dont il s'agit, ses causes et ses conséquences) et correction dans l'analyse et l'expression (en quoi une loi fédérale se distingue-t-elle d'un décret régional ?).</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants pour les cours LESPO1122B et LESPO1122C:</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'évaluation porte sur l'ensemble de la matière vue dans le cadre du cours. Il s'agit, d'une part, de la matière développée au cours magistral et, d'autre part, de la matière exposée par écrit et identifiée comme telle par le titulaire du cours. * L'évaluation des acquis se fait au moyen d'un examen écrit de type "QCM". Aucune pénalité n'est appliquée en cas d'absence de réponse ou de réponse incorrecte. Les consignes précises et des exemples seront donnés au cours magistral. * L'étudiant peut être en possession et utiliser à l'examen les textes législatifs et réglementaires expressément autorisés par le titulaire du cours. Sur ces textes, ne peut figurer aucune annotation (sauf des renvois entre les articles). Les étudiants ne peuvent pas disposer de leur Manuel, de leurs notes de cours, des slides ou de synthèses lors de l'examen. Les consignes précises et des exemples seront donnés au cours magistral. * Les modalités d'évaluation sont identiques en première session et en seconde session. * Instructions Covid-19 : l'examen aura lieu par écrit si les conditions sanitaires le permettent (codes vert et jaune) et sur ordinateur si elles ne le permettent pas (codes orange ou rouge). Ce point reste susceptible d'adaptations notamment en fonction des mesures prises par les autorités publiques, les autorités de l'UCLouvain et de la disponibilité des auditoriums le jour de l'examen. <p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants pour le cours LESPO1122D :</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'évaluation porte sur l'ensemble de la matière vue dans le cadre du cours. Il s'agit de la matière développée dans le syllabus. * L'évaluation des acquis se fait au moyen d'un examen écrit. Il y a trois types de questions : 1) questions de type "QCM" ; 2) questions de manipulation du Code ; 3) questions ouvertes d'application et de restitution. * L'étudiant peut être en possession et utiliser à l'examen les textes législatifs et réglementaires expressément autorisés par le titulaire du cours. Sur ces textes, ne peut figurer aucune annotation (sauf des renvois entre les articles). Les consignes précises et des exemples seront donnés au cours magistral. * Les modalités d'évaluation sont identiques en première session et en seconde session. * Instructions Covid-19 : l'examen aura lieu par écrit si les conditions sanitaires le permettent (code jaune) et sur ordinateur si elles ne le permettent pas (codes orange ou rouge). Ce point reste susceptible d'adaptations notamment en fonction des mesures prises par les autorités publiques, les autorités de l'UCLouvain et de la disponibilité des auditoriums le jour de l'examen.

Méthodes d'enseignement	Méthodes d'enseignement pour les cours LESPO1122B et LESPO1122C : * Le cours se présente sous forme de leçons. Celles-ci sont développées en présentiel, lors du cours magistral, ou exposées par le biais de documents – ces derniers étant identifiés comme matière de cours par le titulaire du cours. * Instructions Covid-19 : - Code vert : le cours sera en présentiel ; - Code jaune : le cours sera en présentiel, mais un enseignement comodal sera mis en place si nécessaire ; - Codes orange et rouge : le cours aura lieu à distance (via Teams). Ce point reste susceptible d'adaptations notamment en fonction des mesures prises par les autorités publiques, les autorités de l'UCLouvain, du matériel pédagogique et des auditoriums disponibles tout au long du quadrimestre. Méthodes d'enseignements pour le cours LESPO1122D : * Code vert : le cours sera en présentiel *Code jaune : le cours sera en présentiel, éventuellement un enseignement comodal sera mis en place si nécessaire *Codes orange et rouge : le cours aura lieu à distance (via Teams)
Contenu	Chapitre préliminaire La notion de droit Les branches du droit Partie I : les sources des règles générales et abstraites Etude systématique des règles de droit national (Constitution, lois, décret, ordonnances, convention collective de travail, coutume, jurisprudence, etc.) et de droit international (Union européenne, Communautés européennes, Convention européenne des droits de l'homme). Partie II : Introduction au droit privé Théorie générale de l'acte juridique (Notions, classifications, éléments constitutifs, sanctions des irrégularités, responsabilité délictuelle et contractuelle). Méthode N'étant pas assorti de travaux pratiques ou de séances de monitorat, le cours est dispensé sous forme magistrale. Contenu des cours LESPO1122B, LESPO1122C et LESPO1122D : Le cours se présente sous la forme de leçons. Celles-ci sont choisies de manière à développer les thèmes à aborder dans le cadre du cours. Elles peuvent notamment porter sur : <ul style="list-style-type: none"> • « Le 'droit', ses acceptions, ses valeurs & ses fonctions » ; • « La règle de droit » ; • « La 'personne', ses 'droits subjectifs' et son 'patrimoine' » ; • « Eléments relatifs au système 'fédératif' belge » ; • « Eléments de droit des contrats » ; • « Eléments de responsabilité extracontractuelle » ; • etc.
Bibliographie	Pour le cours LESPO1122B: * A. DE STREEL, E. DEFREYNE et A. HOC, Introduction au droit. Fondements du droit belge, européen et international, 2e éd., Bruxelles, Larcier, 2023. * Powerpoint du cours magistral; * textes législatifs et réglementaires dont la possession et l'utilisation à l'examen est expressément autorisées par le titulaire du cours ; * décisions de jurisprudence identifiées par le titulaire du cours; * articles et contributions scientifiques identifiés par le titulaire du cours; * autres documents pertinents identifiés par le titulaire du cours. Pour le cours LESPO1122C : * Powerpoint du cours magistral, accessible sur la plate-forme Moodle et sur Teams ; * J.-M. Hausman et J. Vanderschuren (dir.), Manuel d'introduction au droit. Tour d'horizon en quinze leçons, Bruxelles, Politea, 2023 ; * Code pour l'économie et la gestion, vol. A et B, Bruxelles, la Charte (recueil de textes juridiques) ou autres textes juridiques, disponibles sur la plate-forme Moodle et sur Teams, expressément autorisés par le titulaire du cours ; * Autres documents identifiés comme matière du cours par le titulaire du cours, accessibles sur la plate-forme Moodle et sur Teams. Pour le cours LESPO1122D: *Powerpoint du cours magistral, accessible sur la plate-forme Moodle *Syllabus *Code pour l'économie et la gestion (éd. La Charte) * Lecture conseillée : J.-M. Hausman et J. Vanderschuren (dir.), Manuel d'introduction au droit. Tour d'horizon en quinze leçons, Bruxelles, Politea, 2023.
Autres infos	Il n'y a pas de pré-requis particuliers. Une connaissance correcte de la langue française et une idée même élémentaire de l'organisation de la société suffisent. Le maniement des textes auxquels il est fait référence (Code, etc.) constitue un élément indispensable pour acquérir la maîtrise de la matière.
Faculté ou entité en charge:	ESPO

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Mineure en sciences humaines et sociales	MINHUSO	5		
Bachelier en sciences humaines et sociales	HUSO1BA	5		
Mineure en droit (ouverture)	MINODROI	5		
Bachelier en sciences philosophique, politique et économique	PPE1BA	5		
Bachelier en sociologie et anthropologie	SOCA1BA	5		
Bachelier en information et communication	COMU1BA	5		
Bachelier en sciences informatiques	SINF1BA	5		
Bachelier en sciences économiques et de gestion	ECGE1BA	5		
Bachelier en sciences politiques, orientation générale	SPOL1BA	5		
Bachelier : ingénieur de gestion	INGE1BA	5		